PRÉFET
DES ALPES-
DE-HAUTE-
PROVENCE

Liberté
Égalité
Fraternité

SECRÉTARIAT GÉNÉRAL
DIRECTION DE LA CITOYENNETÉ ET DE LA LÉGALITÉ
Bureau des affaires juridiques et du droit de l'environnement

Digne-les-Bains, le 26.5.25

Section : Environnement
Affaire suivie par : Bureau des Affaires Juridiques
et du Droit de l'Environnement
Tel : 04.92.36.72.00
Mél : pref-contentieux@alpes-de-haute-provence.gouv.fr

Objet : demande de communication de documents administratifs
Réf CADA : avis 20248411

Madame, Monsieur,

Par la présente et suite à l'avis de la Commission d'accès aux documents administratifs n°20248411 les services de l'État sont en mesure de vous communiquer l'ensemble des informations suivantes concernant *les projets industriels photovoltaïques non encore installés sur la commune des Omergues :*

- Étude d'impact sur l'environnement au titre de l'article R.122-5 du code de l'environnement du Parc photovoltaïque sur la commune des Omergues (04).
- Feuillet 2 de l'étude d'impact intitulé État initial de l'environnement.
- Étude de gestion des eaux pluviales
- Volet paysage et patrimonial.
- Étude d'impact volet faune / flore / habitats.
- Expertise forestière préalable à l'installation d'un parc photovoltaïque.
- Étude préalable agricole.

Eu égard à leur volume ces documents vous seront communiqués par voie numérique par l'intermédiaire de la plateforme de partage de fichiers volumineux FRANCE TRANSFERT.

Vous disposez d'un délai de deux mois à compter de la réception du présent courrier pour contester la légalité de cette décision, conformément à l'article R.421-1 du code de justice administrative, auprès du Tribunal administratif de Marseille-31 rue Jean-François LECA, 13002 Marseille ou par voie dématérialisée à l'adresse https://www.telerecours.juradm.fr

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le Préfet et par délégation,
La Secrétaire générale,

Chloé DEMEULENAERE

Association Sauvegarde des Terres d'Albion et du Jabron
2275 Chemin des Meyniers
04150 Revest du Bion
Copie : Commission d'Accès aux Documents Administratifs (CADA)